

Conseil Municipal

Le lundi 3 février 2020, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, et TAILLANDIER Armelle, MM. BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc et REMANJON Patrice.

Absents excusés : Mme CHARPENTIER Céline. MM AUDIOT Francis, BERGERAULT Erick et NOUAT Christian.

Absents excusés ayant délégué pouvoir : Mme RAIMBAULT Martine (*ayant délégué pouvoir à Pierre FOUCHET*), M. ASSADET Alain (*ayant délégué pouvoir à Stéphanie JACQUET*).

Secrétaire de séance : Mme CROS Patricia.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

OUVERTURE DE LA PECHE A L'ETANG COMMUNAL DE FARGES ET TARIF DES CARTES DE PECHE : l'ouverture de la pêche à l'étang communal de Farges aura lieu samedi 7 mars 2020 et fermera samedi 24 octobre 2020. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de vente des cartes de pêche comme suit à compter du 7 mars : carte annuelle : 32,00 € - carte journalière (tarif inchangé) : 6,00 €.

CABINET MEDICAL FINANCEMENT POUR PREVISION SUBVENTION : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prévoir le plan de financement concernant les travaux de construction du futur cabinet médical comme suit :

Montant des travaux : 338 333 € HT – Etudes : 48 000 € HT

DETR : 40 % (du montant des travaux HT) soit : 135 333 €

Conseil Départemental : 10 % (du montant des travaux HT) soit : 33 833 €

Conseil Régional : sur existant soit : 10 000 €

Emprunt : 180 000 €

Autofinancement. : 27 167 €

TRAVAUX ROUTE DES AIX : l'Adjoint chargé de la voirie et des bâtiments communaux informe l'assemblée des futures étapes prévues pour la réalisation des travaux d'aménagement qualitatif et de sécurité de la route des Aix. Une réunion de concertation est prévue vendredi 7 février à 10 h 00 à la mairie en vue de définir, dans un premier temps, l'organisation de la rencontre publique qui sera prévue avec les riverains avant le démarrage des travaux qui pourrait intervenir dès la première semaine du mois de mars.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier quelque peu le plan de financement de ces travaux en prévoyant l'intégralité des sommes sans prendre en compte celles arrondies. Une délibération nouvelle faisant état de ces changements sera prévue et transmise aux services Préfectoraux en vue de modifier la demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) qui a déjà été déposée.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU CHER POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental du Cher quant au renouvellement de la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental du Cher.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

L'adjoint chargé de l'environnement et des espaces verts informe l'assemblée qu'il a reçu un devis pour le fleurissement général de la Commune pour le printemps prochain.

L'adjointe chargée de l'animation et des associations fait état du coût du repas et des colis servis aux Aînés de la Commune en décembre dernier. Un courrier a été adressé à 63 candidates potentielles à l'élection de la reine de Menetou-Salon pour le Comice du Canton de Saint Martin d'Auxigny. Les jeunes filles ont jusqu'au 29 février pour faire acte de candidature.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal accepte de verser une participation financière aux 2 voyages organisés par le collège d'Henrichemont auxquels participeront 15 élèves domiciliés à Menetou-Salon.

Une réunion avec les riverains directs du chemin du Garçonnet sera prévue le samedi 15 février à 11 h 00 sur place avant d'entamer les modalités de vente.

Plusieurs établissements bancaires seront contactés en vue de souscrire un ou plusieurs emprunts pour les travaux qui débiteront en 2020 et ainsi mieux appréhender la trame du budget communal 2020.

M. Patrice REMANJON quitte la séance et le Conseil Municipal accepte de lui louer la parcelle cadastrée section ZR n° 147 sur 1 ha environ au prix de 50,00 € annuel. Un bail lui sera soumis.

M. Patrice REMANJON réintègre la séance.

Après avoir pris connaissance des offres concernant l'extension de l'éclairage public au parking de l'étang communal de Farges et sur la place du haut du Bourg, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société CITEOS de Bourges pour la fourniture et la pose d'un dispositif lumineux avec commande manuelle au parking de l'Etang communal de Farges moyennant la somme de 1 690,00 € HT, ainsi que celle fournie par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher pour la place du haut du Bourg avec 3 dispositifs lumineux prévus (le choix des commandes de mise en marche reste à définir) avec un financement communal de 50 % soit 5 841,12 € HT. Un paiement par anticipation au vote du budget communal 2020 sera prévu pour ces travaux.

Pour faire suite à la demande de l'association M.S.E.F. qui souhaite agrandir le local de la recyclerie intercommunautaire rue de Fontbertrange, le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité d'extension de ce bâtiment sur la parcelle communale située derrière. Une visite sur place sera prévue très prochainement.

Le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité de régie aux régisseurs de recettes, en fonction des fonds maniés et suivant le barème établi, ce calcul sera effectué au prorata temporis des mois écoulés avant la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire mis en place le 1^{er} avril 2019).

Une proposition d'obtention de la médaille régionale, départementale et communale va être adressée aux services préfectoraux pour l'ancienneté de 5 agents communaux, pour la promotion du 14 juillet 2020.

Séance levée à 21 h 00.